



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 19 décembre 2023/os

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Corps professoral

Profs. D. Forster, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden, B. Sträuli, L. Thévenoz

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué, MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes M. Lakouait (présidente), T. Cesari (vice-présidente), C. Monsanto, M. F. Castagnolo

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Peiry Krahenbühl, S. Taboada Barreiro

Assistent avec voix consultative

Mmes A. Leuba, doyenne, B. Bertossa, conseillère académique, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Profs. C. Kaddous, G. P. Romano, M. Sassòli, Mmes Y. Colin-Osta, conseillère académique, Caterina Gidari Wassmer, conseillère académique

Invité-e-s

Prof. A. Maget Dominicé

Procès-verbal

Mme O. Stierlin

La présidente, Mme M. Lakouait, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et expose l'ordre du jour. Elle donne ensuite la parole à la doyenne pour plusieurs communications concernant la Faculté.

1. Communications de la doyenne

- Le prof. Nicolas Levrat a été nommé Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit des minorités.
- Après avoir obtenu le prix Walther Hug, la prof. Ursula Cassani reçoit son deuxième Doctorat Honoris Causa, celui de l'Université de Bâle, après avoir obtenu déjà celui de l'Université de Lucerne.
- La professeure A.-S. Dupont a été élue à la présidence du Prix de la Relève de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH).
- Le Conseil d'Etat ayant validé la nomination de la prof. A. Leuba en qualité de rectrice de l'Université dès le 1.4.2024, une commission de proposition pour la désignation du ou de la futur-e doyen-ne vient d'être proposée et soumise par le décanat au Collège des professeur-es qui a accepté la proposition de constitution. Cette commission de proposition a entamé sa mission.
- L'Université doit procéder à des coupes budgétaires sur 4 ans sur la période 2024-2027. Les coupes portent sur 4% de notre budget DIP, à savoir 816K sur 4 ans de 2024 à 2027. Il s'agit d'une réduction très conséquente de notre budget global. Le décanat a souhaité répartir ces coupes autant que possible sur tous les corps ; toutes les entités participeront selon des critères d'équité, y compris s'agissant de certains postes de CCER senior. En revanche, la Faculté a décidé d'exclure le corps des assistant-es du programme d'économie car un soutien financier pour l'attribution de plus de postes d'assistant-es a été demandé au Rectorat et il eut été pour le moins paradoxal en même temps de couper dans les postes d'assistant-es.
- Courant 2025, le taux minimum de recherche protégé prévu jusqu'à présent dans les cahiers des charges des assistant-es devrait règlementairement pouvoir passer de 40% à 50%. Ceci aura pour conséquence une diminution du temps à consacrer à l'assistantat. En compensation, le Rectorat devrait augmenter le nombre de postes assistant-es, ce qui permettra à la Faculté de faire en sorte que tous les contrats assistant-es se fassent désormais uniquement sur fonds DIP et, dans la mesure du possible, à un taux de 100%. Ceci devrait contribuer à aller dans le sens du plan de lutte contre la précarité des CER.
- La Commission de l'enseignement (COENS) s'est penchée sur les éventuelles modifications règlementaires liées à l'introduction du cours de négociation/médiation à l'automne 2024. Sur demande des étudiant-es, elle traitera prochainement de la question du coût des ouvrages et photocopiés exigés pour suivre les cours et préparer les examens.
- La cérémonie de remise des diplômes s'est très bien déroulée. 221 Bachelors, 258 Masters, 134 CDT/CTL et 11 Doctorats, globalement un peu moins de diplômé-es que l'année dernière. Nous avons eu un discours très fort et prenant de Me Savolainen, un ancien étudiant de notre Faculté, qui a parlé notamment de droits humains et de la défense d'un détenu de Guantanamo qu'il assure. Cela a marqué le public. La cérémonie se déroulait pour la première fois dans le hall d'Uni Mail, les diplômés ont reçu un chapeau de diplômé-es qui a été très apprécié et cela fut un magnifique moment lors du lancer des chapeaux. Globalement, une cérémonie très réussie.

2. Adoption du relevé de décisions du 11 octobre 2023

Aucune objection n'ayant été formulée concernant le relevé de décisions du 11 octobre 2023, celui-ci est approuvé.

3. Commission de planification académique (COPLAN) : Rapport partiel concernant la réduction du taux d'activité du prof. Gian Paolo Romano et l'augmentation du taux d'activité du prof. Thomas Schultz

La doyenne présente le point.

Une question est posée par Mme C. Monsanto qui a suivi les enseignements des deux professeurs. Avec le changement prévu, un des cours serait obligatoire en Bachelor. La grille horaire des étudiant-es en Bachelor étant déjà chargée, serait-il possible d'insérer plutôt ce cours obligatoire en Master ? La doyenne répond en précisant qu'il a semblé utile de proposer cet enseignement de médiation et négociation visant à développer les compétences transversales des étudiant-es en Bachelor, mais qu'en parallèle un enseignement à option sera également supprimé.

La COPLAN a rendu un premier rapport partiel et un deuxième rapport partiel est prévu en janvier 2024.

Le prof. G.P. Romano demande depuis plusieurs années de réduire son temps de travail de 100% à 50% et le prof. T. Schultz a fait savoir qu'il souhaiterait augmenter le sien de 50% à 100%. La doyenne, tout en regrettant la diminution du taux d'activité du prof. G.P. Romano, souligne l'excellence du parcours du prof. T. Schultz et le fait que sa situation actuelle n'est pas idéale, car il enseigne sur deux sites, Genève et Londres. Ces deux requêtes se complétant, la COPLAN est convaincue de leur bien-fondé.

La réflexion doit se porter maintenant sur les aspects théoriques et pratiques, et notamment sur la problématique du financement. La question des coupes budgétaires implique de créer de nouvelles synergies, de regrouper les enseignements et, par conséquent, de modifier le cahier des charges des professeur-es.

La présidente demande à la doyenne s'il sera encore possible de discuter des modalités avant la décision finale sur ces modifications. La doyenne lui confirme qu'il y aura la possibilité de retours sur ce sujet et que le plan d'études fera encore l'objet de discussions.

Le Conseil participatif approuve le Rapport partiel de la COPLAN du 11 décembre 2023 (14 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

4. Refonte du CAS Droit international du patrimoine culturel

La prof. A. Maget Dominicé présente le projet. Elle explique qu'une refonte du CAS est nécessaire, non seulement pour intégrer les centres d'intérêt de la nouvelle professeure, mais aussi pour répondre aux exigences du contexte légal et politique actuel.

Il s'agit également de combler un manque en ajoutant notamment le droit numérique et le droit des archives. Les examens se feront sous forme de QCM et d'essais et le titre décerné aura une autre appellation. Le règlement d'études ne sera que peu modifié.

S'ensuit une discussion sur deux points des « Modifications 2024 » dudit règlement d'études. Les changements suivants sont décidés :

- au point 6.3 : « Les évaluations peuvent avoir lieu **en présentiel** ou se dérouler en ligne. » (et non pas « ...avoir lieu sous forme analogue ... »)

- au point 6.7 : « La **participation** active et régulière des étudiant-es est exigée à 80%.... »
(et non pas « La présence active.....) »

Il est précisé enfin que la notion de participation active et régulière inclut aussi bien la participation en présentiel qu'en ligne.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (15 voix) la modification du Règlement d'études

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (15 voix) la modification du Plan d'études

5. Soutenances de thèse

La doyenne annonce trois soutenances, celles de Mme Margaux Terradas, Mme Joanna Muheim et M. Umberto Milano.

6. Divers et communications

/

La séance est levée à 15h03.